



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, le 18 juin 2020

Mesures visant à freiner les coûts de la santé : l'article expérimental encouragera l'innovation ! curafutura salue le fait que les projets-pilotes se feront sur une base volontaire.

Le Conseil national a traité jeudi de la suite du premier volet de mesures visant à freiner les coûts de la santé. curafutura soutient la décision d'introduire un article expérimental, qui encouragera l'innovation. Les assureurs et les fournisseurs de prestations qui le souhaitent pourront ainsi mettre sur pied des projets pilotes novateurs, car ils disposeront d'une marge de manœuvre par rapport au cadre strict de la LAMal. Il faut aussi saluer le fait que les projets-pilotes se feront sur une base volontaire.

Les projets-pilotes permettront d'améliorer la qualité des soins et d'optimiser l'efficacité. Ils pourront par exemple concerner des projets innovants dans la prise en charge de personnes atteintes de maladies chroniques. Les projets-pilotes seront établis par les partenaires tarifaires sur la base de conventions qui seront approuvées par le Département fédéral de l'intérieur pour une durée limitée et à des conditions clairement établies.

Par ailleurs, il faut saluer le fait que les projets-pilotes se feront sur une base volontaire entre les assureurs et les fournisseurs de prestations. Les cantons pourront être intégrés aux projets pilotes comme partenaires, notamment dans le domaine stationnaire. La participation volontaire est un point et crucial et le Conseil national l'a bien reconnu. En effet, toute obligation de participer à des projets-pilotes rend impossible une coopération positive entre les acteurs concernés ; elle aurait en outre permis au Conseil fédéral de contourner systématiquement la loi.

Contact pour les médias:

Pius Zängerle, directeur, 031 310 01 84, 079 653 12 60, pius.zaenqerle@curafutura.ch

Adrien Kay, resp. communication, 079 154 63 00, adrien.kay@curafutura.ch

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. curafutura accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur <http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>

Gutenbergstrasse 14, CH-3011 Berne, +41 31 310 01 80, info@curafutura.ch, www.curafutura.ch